

MAIS À QUOI SERVENT LES CAPA ?

Et en particulier à quoi sert la CAPA sur les recours des appréciations finales des RDV de carrière, fruit du PPCR, qui s'est tenue le 30 mars dernier ?

Commençons par planter le décors : la CAPA en question était une CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) second degré. Il y a 19 représentant·es de la basse populace : certifié·es, agrégé·es, PLP, CPE, PsyEN, PEPS. Ce sont ceux que vous avez élu·es en décembre, lors des élections professionnelles. Et il y a 19 représentant·es de « l'administration ». L'administration c'est qui ? Bien sûr il y a des représentant·es du rectorat : rectrice (absente ce jour-là, mais suppléée), secrétaire général et DRH en tête, mais il y a aussi des inspecteur·ices, des chef·fes d'établissements élu·es par leurs pairs aux élections professionnelles de décembre, comme vos serviteur·ices.

Nous sommes là pour examiner les recours faits par les collègues sur leur appréciation finale. Vos représentant·es défendent les dossiers avec force et arguments, des professeur·es qui ont 9 items sur 11 avec un avis excellent, les deux autres étant très satisfaisants, avec une appréciation dithyrambique, dans laquelle iel est qualifié·e d'excellent·e professeur·e, se voient octroyer un avis juste très satisfaisant. Incompréhensible, ça doit juste être une erreur qui va être rectifiée dans cette commission, en toute logique, on est là pour ça ... Sauf que

Sauf qu'on nous explique qu'on peut être un·e excellent·e professeur·e et ne pas avoir un avis excellent. Ne pas mériter, donc, un avis excellent ? Puisque ces évaluations sont censées faire avancer plus vite les professeur·es qui le méritent, celleux-ci ne le mérite pas ? On nous explique que ces avis sont donnés en comparaison aux autres dossiers, que s'iels n'ont pas l'avis excellent, c'est que d'autres étaient encore plus excellent·es. Par comparaison donc, sauf que ...

Sauf qu'on n'a aucun moyen de comparer, puisque les seuls dossiers auxquels on a accès, sont ceux de celleux qui font des recours. Merci la destruction transformation de la fonction publique. On est donc dans une commission « paritaire » où seule l'administration connaît l'ensemble des dossiers. Comme on ne connaît pas les autres dossiers, on ne sait pas à quel point ils sont meilleurs que ceux qu'on voit. L'administration, elle, sait. On n'aurait plus qu'à lui faire confiance ? Sauf que ...

Sauf que vos représentant·es ne lâchent rien, insistent, comment un·e professeur·e excellent·e pourrait ne pas avoir l'avis excellent ??!! Bien, dans ce cas là, le SG (secrétaire général) propose de passer au vote pour trancher : pour ou contre la modification de l'avis. Ça paraît normal et sein, une décision va être prise démocratiquement. Après tout, c'est pour ça qu'on est là. Sauf que ...

Sauf que, à peine le SG a-t-il fait sa proposition qu'il annonce « pour l'administration c'est 19 contre ». Ah bon ? On ne fait même pas semblent de lever la main ? Iels étaient au courant tous·tes les autres de l'administration que ça se passait comme ça ? C'est le SG qui donne le résultat avant que les mains ne se lèvent ? Bon, il semble que le SG se soit rendu compte que, tout de même, il fallait faire un peu semblant, juste pour la forme. Alors il « propose » aux représentant·es de l'administration de lever la main s'iels sont contre, en rappelant à l'ordre celleux qui n'aurait pas lever la main : « Monsieur X, vous n'avez pas lever la main ». Et monsieur X s'exécute aussitôt. Il lève d'ailleurs les deux mains car un de ces collègues est parti plus tôt en lui donnant délégation. À la surprise général, il y a donc 19 contre de la part de l'administration. Vos représentant·es lèvent la main à leur tour, l'unanimité est pour la modification de l'avis, mais il n'y a que 18 représentant·es des personnels, un·e n'a pas pu venir. Dans sa grande mansuétude, le SG décide de modifier le vote de l'administration en mettant une abstention et 18 contres. Ah bon, mais iels avait tous·tes levé la

main spontanément pour dire qu’iels étaient contre pourtant ? Lequel ou laquelle a-t-on décidé qu’iel devait changer d’avis ??? Et pourquoi ce revirement ? Finalement, le SG veut que l’avis change ? Ben non, c’est qu’en cas d’égalité, sa voix est prépondérante, donc de toute façon, l’avis n’est pas changé. Donc, même si tous·tes les représentants des personnels sont présent·es, ça ne change rien.

Au final, nous avons passé plus de 6h à examiner les 15 recours qui nous étaient présentés, pour que ne soient modifiés que ceux que l’administration avait préalablement décidé qu’ils devaient l’être. Soyons honnêtes, la première heure a été consacrée au règlement intérieur de la commission, donc seules 5 heures ont réellement été complètement perdues. Et surtout complètement perdues pour la brochette de chef·fes d’établissements, présent·es pendant les 6 heures de réunion, qui n’ont pas dit le moindre mot et qui étaient juste là pour lever 2 fois la main (il y a eu 2 votes) quand le SG le leur « demandait ». Franchement, iels auraient pu assister aux 2 premières minutes, puis partir en donnant délégation au SG, la parodie de paritarisme n’aurait pas été moins crédible … Et vos représentant·es, à 3 ou 4, le résultats aurait été le même. Heureusement, on n’a que ça à faire …